UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE MÉDECINE

N° 30

HYGIÈNE SOCIALE

ŒUVRE
DES ENFANTS A LA MONTAGNE

DE LA

CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue devant la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 20 janvier 1911

PAR

Arnador DEHAN

Né à Montbazin (Hérault), le 20 septembre 1884

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Examinateurs de la thèse

BAUMEL, professeur, *président.*
RAUZIER, professeur.
LAGRIFFOUL, agrégé.
EUZIÈRE, agrégé.

Assesseurs

MONTPELLIER
IMPRIMERIE FIRMIN, MONTANE
MONTANE, SICARDI ET VALENTIN, Successeurs
Rue Ferdinand-Fabre et quai du Verdanson

1911

HYGIÈNE SOCIALE

ŒUVRE
DES ENFANTS A LA MONTAGNE

DE LA

CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER **N° 30**

FACULTÉ DE MÉDECINE

HYGIÈNE SOCIALE

ŒUVRE
DES ENFANTS A LA MONTAGNE

DE LA

CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue devant la Faculté de Médecine de Montpellier

Le 20 janvier 1911

ACAD.
LYON-LYAT.
BIBL.

PAR

Arnador DEHAN

Né à Montbazin (Hérault), le 20 septembre 1884

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Examinateurs de la thèse { BAUMEL, professeur, *président.* / RAUZIER, professeur. / LAGRIFFOUL, agrégé. / EUZIÈRE, agrégé. } *Assesseurs*

MONTPELLIER
IMPRIMERIE FIRMIN, MONTANE
MONTANE, SICARDI ET VALENTIN, Successeurs
Rue Ferdinand-Fabre et quai du Verdanson

1911

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

Administration

MM. MAIRET (✲)	Doyen.
SARDA	Assesseur.
IZARD	Secrétaire.

Professeurs

Clinique médicale	MM. GRASSET (✲). Chargé de l'enseig[t] de pathol et thérap. génér
Clinique chirurgicale	TEDENAT (✲).
Thérap utique et matière médicale	HAMELIN (✲).
Clinique médicale	CARRIEU.
Clinique des maladies mentales et nerveuses	MAIRET (✲).
Physique médicale	IMBERT.
Botanique et histoire naturelle médicales	GRANEL.
Clinique chirurgicale	FORGUE (✲).
Clinique ophtalmologique	TRUC (✲).
Chimie medicale	VILLE.
Physiologie	HEDON.
Histologie	VIALLETON.
Pathologie interne	DUCAMP.
Anatomie	GILIS (✲).
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	ESTOR.
Microbiologie	RODET.
Médecine légale et toxicologie	SARDA.
Clinique des maladies des enfants	BAUMEL.
Anatomie pathologique	BOSC.
Hygiène	BERTIN-SANS (A).
Pathologie et thérapeutique générales	RAUZIER. Chargé de l'enseignement de la clinique médicale.
Clinique obstétricale	VALLOIS.

Professeurs adjoints : MM. De ROUVILLE, PUECH, MOURET.

Doyen honoraire : M. VIALLETON.

Professeurs honoraires : MM. E. BERTIN-SANS (✲), GRYNFELTT.

Secrétaire honoraire : M. GOT.

Chargés de Cours complémentaires

Clinique ann. des mal.[s] syphil. et cutanées	MM. VEDEL, agrégé.
Clinique annexe des maladies des vieillards	VIRES, agrégé libre.
Pathologie externe	LAPEYRE, agrégé libre.
Clinique gynécologique	De ROUVILLE, prof.-adj.
Accouchements	PUECH, profes.-adjoint.
Clinique des maladies des voies urinaires	JEANBRAU, agrégé libre.
Clinique d'oto-rhino-laryngologie	MOURET, profes.-adj.
Médecine opératoire	SOUBEYRAN, agrégé.

Agrégés en exercice

MM. GALAVIELLE.	MM. LEENHARDT.	MM. DELMAS (Paul).
VEDEL.	GAUSSEL.	MASSABUAU.
SOUBEYRAN.	RICHE.	EUZIÈRE.
GRYNFELTT (Ed.).	CABANNES.	LECERCLE.
LAGRIFFOUL.	DERRIEN.	

Examinateurs de la thèse :

MM. BAUMEL, *président.*	MM. LAGRIFFOUL, *agrégé.*
RAUZIER, *professeur.*	EUZIÈRE, *agrégé.*

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leur auteur ; qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

Je ne voudrais pas séparer vos deux noms, vous dont la vie n'a été qu'un continuel effort, qu'un lourd sacrifice pour me permettre d'avoir un jour une situation honorable.

Puissent ces quelques lignes vous prouver tout mon amour et toute ma reconnaissance.

A MA GRAND'MÈRE

A MON FRÈRE

A TOUS MES PARENTS

A MES AMIS

A. DEHAN.

A MONSIEUR LE DOCTEUR BEAUVISAGE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LYON

SÉNATEUR DU RHONE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

PRÉSIDENT DE L'ŒUVRE MUNICIPALE LYONNAISE DES ENFANTS A LA MONTAGNE

A MONSIEUR LE DOCTEUR MAYET

DIRECTEUR DU SERVICE MÉDICAL

DE L'ŒUVRE MUNICIPALE LYONNAISE DES ENFANTS A LA MONTAGNE

A MADAME ET A MONSIEUR GENIN

INSPECTEUR DES ENFANTS A LA MONTAGNE DE L'ŒUVRE LYONNAISE

A. DEHAN.

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR BAUMEL

PROFESSEUR DE CLINIQUE DES MALADIES DES ENFANTS

A MONSIEUR LE PROFESSEUR RAUZIER

A M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ LAGRIFFOUL

A M. LE PROFESSEUR AGRÉGÉ EUZIÈRE

A. DEHAN.

AVANT-PROPOS

Depuis l'année 1908 nous étions chargé d'assurer le service médical des Enfants à la Montagne, que la ville de Lyon envoyait à Vernoux (Ardèche).

Nous fûmes frappés des excellents résultats que cette œuvre donnait, et lorsque vint le moment de penser au sujet de notre thèse inaugurale, nous pensâmes à écrire une sorte de monographie sur l'Œuvre Lyonnaise.

Nous avons voulu par là, non seulement faire connaître le but souverainement humanitaire de la Caisse des Ecoles de Lyon, mais encore remercier son président et ses administrateurs pour l'amitié qu'ils nous ont toujours accordée.

Lorsque, sur l'initiative de M. le pasteur Comte, de St-Etienne, Lyon se décida à organiser en grand une œuvre des Enfants à la Montagne, ce fut tout naturellement à M. le professeur Beauvisage qu'on pensa pour choisir un président. Dut sa modestie en souffrir, nous devons avouer que nul ne méritait ce titre mieux que lui. Ses récents efforts, pour donner une éducation spéciale aux enfants anormaux, montrent bien que l'on ne pouvait faire un meilleur choix.

Nous sommes très heureux d'avoir pu mériter son amitié, et le remercions d'avoir voulu mettre à notre disposition pour la composition de notre œuvre tous les documents dont il pouvait reconnaître l'utilité. Il nous pardonnera d'avoir largement emprunté à sa brochure, sur les

Œuvres scolaires et les Colonies de vacances, pour la partie historique (1).

Nous prions aussi M. le docteur Mayet, directeur du service médical de l'Œuvre des Enfants à la Montagne, de la Caisse des Ecoles de la ville de Lyon, de vouloir bien accepter tous nos remerciements pour tout ce qu'il a fait pour nous. A lui aussi nous avons largement emprunté, car, où aurions-nous trouvé de meilleurs renseignements que dans ses diverses œuvres sur le rôle du médecin dans une œuvre de colonies de Vacances ? (2).

Il nous pardonnera aisément de l'avoir mis si largement à contribution, on n'emprunte qu'aux riches.

Nous ne voulons pas terminer ce court avant-propos sans dire ici le rôle que joua mon ami, M. Blanchon, de Fourques (Gard), dans la création de l'Œuvre Lyonnaise des Enfants à la Montagne.

Originaire des environs de Vernoux (Ardèche), il sut trouver l'endroit rêvé pour installer une colonie de vacances. Vernoux, jolie petite ville à 585 mètres d'altitude, possède en plus de ses jolis bois de pins et de sapins, un climat dont l'air pur et sec ne peut que donner des forces à nos petits anémiés.

Vernoux a encore le mérite d'avoir su se donner un maire, M. Vialet, qui n'a rien à refuser aux œuvres philanthropiques.

---

(1) Les Sociétés d'Encouragement aux Ecoles primaires municipales et les Œuvres de colonies de vacances, par le Dr Beauvisage. Lyon 1906, A. Rey et Cie, éditeurs.

(2) La Fiche Médicale des Œuvres de Colonies de vacances, par le Dr L. Mayet. Paris, A. Poinat, éditeur 1906.

Le Rôle du Médecin dans une œuvre de colonies scolaires de vacances, par le Dr Mayet. Paris, A. Poinat, éditeur, 1910.

Valeur moyenne du cœfficient de robusticité chez les enfants de 7 à 13 ans, par le Dr Mayet. Paris, A. Poinat, éditeur, 1906.

C'est donc grâce à M. Blanchon que Lyon choisit Vernoux, comme centre de ses placements. La Caisse des Ecoles regretta son départ de Lyon, et l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de remplir ses fonctions de secrétaire.

Mais ne pouvant s'occuper des Enfants de Lyon, M. Blanchon, fixé à Fourques, près d'Arles, décida d'organiser dans cette ville une œuvre similaire de celle de Lyon et depuis trois ans, les petits Arlésiens fatigués vont se reposer à St-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche), à l'abri du brûlant soleil de la Camargue.

Nous nous faisons un plaisir de remercier M. le professeur Baumel d'avoir voulu présider notre thèse, et MM. les professeurs Rauzier, Lagriffoul et Euzière d'avoir accepté d'y siéger. Nous emporterons un bon souvenir de notre vieille Faculté de médecine de Montpellier, ainsi que de l'excellence des conseils que nous y avons reçu.

HYGIÈNE SOCIALE

ŒUVRE

DES ENFANTS A LA MONTAGNE

DE LA

CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON

HISTORIQUE

Depuis fort longtemps, les médecins et grand nombre d'autres observèrent les dangers des agglomérations, l'influence de l'air sur les maladies et sa valeur prophylactique contre l'appauvrissement physiologique. Ces observations étaient surtout manifestes chez les enfants pauvres, élevés dans des milieux sombres et sans joie. Il y aurait beaucoup à dire sur la valeur philanthropique de telles constatations et des entreprises qu'elles entraînèrent ; nous ne pouvons ici en avoir le loisir. Nous nous contenterons de montrer leur partie hygiénique et leur rôle dans la dépopulation de nos grands centres, indiquant par la suite les beaux résultats obtenus.

C'est le pasteur Bion, de Zurich, qui, le premier, eut l'idée d'emmener à la campagne, durant les vacances, quelques enfants pauvres des écoles de la ville, anémiés

et débilités par l'air confiné et la misère. Dès 1876, il en conduisit 68 dans les montagnes d'Appenzel. Cet exemple salutaire ne tarda point à être suivi dans nombre de grands pays d'Europe : le Danemark, l'Angleterre, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, etc.

La France ne commença guère que vers 1881, avec l'*œuvre des trois semaines* du pasteur Lorriaux, de Paris, et l'*Œuvre des colonies de vacances de la chaussée du Maine,* de Mme de Pressensé, suivies par les *Caisses des Ecoles de la Ville de Paris.*

En province, on trouve, dès 1887, des colonies de vacances à Bayonne et à Bordeaux.

C'est alors que cette idée bienfaisante et humanitaire gagna Saint-Etienne et Lyon, où se firent d'immédiates tentatives dans ce but, entreprises couronnées de croissants succès.

« Œuvre des Enfants a la Montagne », de la région Stéphanoise

Cette œuvre, prototype de tant d'autres similaires, fut fondée par le pasteur Louis Comte, de Saint-Etienne, qui patronna tous les enfants, sans distinction ni d'école, ni de religion. Ses protégés furent envoyés dans les montagnes de la Haute-Loire durant 45 jours et placés chez des paysans qui devenaient leurs parents nourriciers, les soignant, mais ne leur donnant pour boisson que du lait, jamais du vin, et cela pour une modeste pension de 0 fr. 50 par jour.

Des surveillants bénévoles de Saint-Etienne, dont l'œuvre assure l'entretien seulement, visitent deux fois par semaine les enfants dans leurs fermes, ayant chacun sous leur surveillance un groupe de 100 enfants.

Avant leur départ, les enfants sont visités médicalement. On connaît ainsi leur degré de santé, leur besoin de plein air et on écarte ceux atteints de maladies contagieuses. A leur retour, ils sont de nouveau gracieusement examinés par les mêmes médecins, qui enregistrent les résultats obtenus.

Durant leur séjour à la montagne, ils sont vus par des médecins ou étudiants en médecine attachés à l'œuvre. Chaque surveillant est en plus muni d'une boîte contenant des médicaments d'urgence et des objets de pansement ; ils en usent du reste fort rarement.

D'après la statistique fournie par 12.269 observations, il appert que les résultats de la cure de montagne se chiffrent par une augmentation de poids qui dépasse 2 kilos.

L'œuvre, qui avait commencé en 1893, avec 52 enfants, vit ce nombre graduellement s'accroître ; elle en reçut de tous les départements voisins, même de Paris et d'Algérie.

Cet accroissement fut nécessairement suivi par nombre d'améliorations. En plus des visites médicales et à défaut de vrai sanatorium, on créa 6 fermes-infirmeries, où on reçut des enfants assez malades pour ne pas être placés dans les familles, sans pour cela être contagieux. Dans chaque ferme, une dizaine d'enfants reçoivent les soins spéciaux nécessités par leur état, sous la direction d'une infirmière diplômée.

En 1904, une nouvelle ferme, pourvue de 12 lits, fut créée pour les jeunes filles anémiques, pendant le mois précédant les vacances, et pour les mères nourrices et leur nourrisson durant les 45 jours de vacances.

L'œuvre envoie aussi quelques enfants désignés par les médecins au bord de la mer, au Grau-du-Roi (près Aigues

Mortes). Ils vont ensuite finir leurs vacances à la montagne ; en 1905, on a compté 80 enfants.

L'Œuvre qui, en 1893, dépensa un millier de francs pour 52 enfants, arriva, en 1905, à 69.000 francs pour 2.319 enfants. Les ressources pour faire face à ces dépenses sont fournies par des dons et souscriptions particulières, par les remboursements de divers comités locaux, par une vente annuelle, par une subvention de la municipalité de Saint-Etienne (4.000 francs), du Conseil général de la Loire (300 francs) et de plusieurs départements ; enfin, par la contribution exigée des parents, selon leur avoir ; elle est en moyenne de 7 à 8 francs par enfant.

L'exemple de Saint-Etienne fut suivi par Lyon, où se fondèrent par la suite des œuvres analogues.

Premières Œuvres de colonies familiales a Lyon

La première œuvre que nous rencontrons à Lyon est celle de l'Eglise Réformée, qui, depuis 1846, envoyait durant toute l'année les enfants délicats à Champagne — au Mont-d'Or —, puis à Oullins, dès 1870.

En 1895, fut fondée l'Œuvre Protestante des Colonies de Vacances, par le diaconat de l'Eglise réformée, sous le patronage de son Consistoire.

La « Société protectrice de l'enfance », fondée en 1866, fut amenée, dès 1889, à envoyer à la campagne quelques enfants débiles ; leur nombre s'accrut ensuite et nécessita une vraie organisation.

L' « Œuvre Stéphanoise » provoqua à Lyon, au sein de l'Eglise évangélique, la formation d'une section qui lui envoya 12 enfants. Cette section est devenue indépendante, en 1904, sous le titre d' « Enfants à la montagne ».

La section lyonnaise de la « Ligue Fraternelle des Enfants de France » commença en 1899 à envoyer des enfants à la campagne ; elle les confia d'abord à l'Œuvre Stéphanoise, puis les plaça à Dolomieu (Isère), à Saint-Bel (Rhône) et à Saint-Martin-du-Mont (Ain).

Cette ligue se fondit avec l'« Assistance fraternelle de l'enfance par la jeunesse », qui continua et agrandit notablement son œuvre.

Premières tentatives privées de colonies d'internat

Les premières tentatives en ce sens furent faites par la « Tutélaire des Brotteaux », qui envoya, en 1895, 20 garçons des écoles municipales passer 20 jours de vacances dans un pensionnat privé de Saint-Sorlin, près Mornant (Rhône).

La « Tutélaire de la Croix-Rousse » envoyait aux Olmes, sur le bas plateau du Beaujolais, dans une maison louée à cet effet. Les enfants étaient placés sous la surveillance d'une institutrice et d'un instituteur mariés, visités par un médecin de Lyon et par des membres de la Société et des délégués cantonaux.

Ces deux tentatives ne furent pas renouvelées, mais la « Tutélaire de la Croix-Rousse », n'abandonnant pas son idée, fut l'origine de l'« Œuvre municipale Lyonnaise des enfants à la montagne », créée par la Caisse des Ecoles en 1901, et plus tard elle fonda la « Colonie scolaire de Jacquard ».

Le « Denier des écoles de la ville de Lyon », en 1890, envoya des enfants au pensionnat de Saint-Sorlin, près Mornant, puis fonda des colonies de plaines aux environs de Lyon.

Colonie scolaire municipale du Serverin

En 1895, la municipalité lyonnaise inaugurait sa première colonie de vacances ; l'idée lui en fut suggérée et les premiers moyens fournis par l'initiative et la générosité d'un philanthrope, M. Fisch, propriétaire du grand domaine dit du Serverin, commune de Parmilieu (Isère), admirablement située à 350 mètres d'altitude sur un plateau, entouré de bois, dominant le cours du Rhône, qui le sépare du massif montagneux de Portes (Ain). Il tint à la disposition de la ville de Lyon, pour y installer une colonie scolaire, un grand bâtiment de deux étages.

Cette offre fut acceptée le 9 juillet 1875, et le bureau municipal d'hygiène fut chargé de l'administration et de l'aménagement du bâtiment concédé, ainsi que du recrutement des enfants pauvres et débiles auxquels il était destiné.

La première année, la Ville envoya 50 garçons et 50 filles, et après résultats encourageants, elle reçut par groupes 200 filles et 100 garçons, se préoccupant déjà d'agrandir l'établissement. M. Fisch, en 1897, concédait à la Ville, pour un bail de 50 ans et avec prix de location virtuel, l'autorisation de bâtir une annexe doublant l'étendue de la construction primitive et permettant de recevoir 150 enfants à la fois.

Depuis 1898, le Serverin reçoit, en juillet-août, deux groupes de 150 fillettes et en septembre 150 garçons, pour un séjour individuel de 21 jours.

La surveillance est confiée à deux ménages d'instituteurs mariés à des institutrices. Un directeur marié, dépendant du bureau d'hygiène, administre la colonie. Huit

femmes de service travaillent sous ses ordres à la cuisine et aux travaux de nettoyage.

Les premières années, on ne fit pas travailler les enfants ; dans la suite, ils s'ennuyèrnet de ces perpétuelles récréations et aspirèrent au retour à Lyon. Depuis 1902, on institua deux heures de classe, coupant la matinée et l'après-midi. Le matin, classe de chant avec chœurs enfantins et chansonnettes ; l'après-midi, travaux manuels suivant l'âge : dessin, confection de petits objets en vanneries, fabrication de jouets suivant la méthode des récréations en famille de Tom-Tit ; tout ennui disparut.

En 1903, la Société des Eaux minérales de Charbonnières-les-Bains (Rhône) mit un immeuble à la disposition de la municipalité, immeuble fort bien aménagé et pourvu du personnel nécessaire. On y créa le Sanatorium scolaire de Charbonnières-les-Bains, qui reçoit quatre groupes de 16 enfants ; deux de filles et deux de garçons, pour un séjour de 25 jours. En 1905, l'administration de la Société ayant changé, le sanatorium fut supprimé.

Œuvre municipale Lyonnaise des Enfants a la Montagne

La colonie du Serverin fonctionnait depuis 8 ans, lorsque la Caisse des Ecoles songea à entreprendre quelque chose de nouveau. L'occasion lui en fut donnée par la pétition émanant de la Croix-Rousse, dont nous avons parlé précédemment.

Cette pétition demandait la création d'un sanatorium pour les enfants dont l'état de santé causait l'élimination de la colonie de vacances du Serverin. Les enfants seraient placés à la campagne ou à la montagne, aux frais de la Ville ; l'organisation en serait confiée à la Caisse des Ecoles ou aux hospices civils de Lyon.

On déposa cette pétition sur le bureau du conseil municipal, le 2 avril 1901 ; les hospices civils répondirent par une fin de non-recevoir, mais la Caisse des Ecoles la prit en considération et en entreprit la réalisation.

Impuissant à créer lui-même le sanatorium, le Comité fit appel au pasteur Louis Comte, fondateur de l'« Œuvre Stéphanoise » en pleine prospérité. Il vint à Lyon et fut reçu le 29 avril à l'Hôtel-de-Ville. On décida de suivre son exemple et ses conseils en créant une œuvre semblable à la sienne.

Après maintes recherches pour trouver une région favorable à l'envoi des enfants, le secrétaire du comité, M. Blanchon, originaire de l'Ardèche, y découvrait une région présentant tous les avantages voulus.

Les négociations engagées avec les maires et les instituteurs provoquèrent des offres de nourriciers pour 200 enfants. L'« Œuvre municipale lyonnaise des enfants à la montagne » était fondée.

Organisation Financière

La Caisse des Ecoles de Lyon a donc pour but, par son œuvre des enfants à la montagne, de prendre ces enfants chétifs, anémiés par l'air impur des grandes villes, et qui, pendant les vacances, ne pourraient, pour la plupart, que rôder dans les rues, loin de la surveillance de leurs maîtres et de leurs parents. C'est donc en même temps qu'un but hygiénique, un but moral. Mais pour arriver à être une œuvre de haute humanité, il fallait ce que l'on a toujours appelé le nerf de la guerre, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent.

Certes, les dons et les souscriptions ne manquèrent

pas, toutes les âmes généreuses, comprenant le but de la Caisse des Ecoles, voulurent contribuer à donner un peu de santé aux petits Lyonnais, et en regardant un peu les compte-rendus des recettes de 1910, nous pouvons voir entre autres dons, les rentes suivantes à 3 0/0 :

Vve Léon Delaroche	2638 fr.
Vve Schetti	94 fr.
M. Nau	500 fr.
M. le Président de la République	31 fr.

La ville de Lyon donne une subvention de 8000 francs.

L'Association générale des Etudiants de Lyon organisa des fêtes qui permirent de donner 1265 fr. 60. Nous ne pouvons citer tous les donateurs ; la liste en serait trop longue.

Et cependant, tout cela ne saurait suffire pour permettre à la Caisse des Ecoles de Lyon d'envoyer à la montagne un nombre d'enfants aussi considérable et qui va croissant d'année en année.

Le plus clair des ressources vient des admirables fêtes données dans les salons de l'Hôtel-de-Ville de Lyon à l'occasion des jours gras.

Ces fêtes, préparées à l'avance, puisque l'on commence à s'en occuper dès le mois de septembre, sont montées avec un luxe et un soin qui font honneur aux organisateurs.

Rien n'y manque pour attirer du monde ; tout est arrangé pour que chacun y trouve son plaisir tout en accomplissant une bonne œuvre.

Chacun, si haut placé soit-il, se fait un devoir de contribuer à la réussite de ces fêtes. Quelques bouquets, accompagnés d'un gracieux sourire de Mme Herriot, et le comp-

toir des fleurs rapporte en trois jours un bénéfice net de plus de 3000 francs. Quelques coupes de champagne distribuées par-ci, par-là et le comptoir de Mme Lutaud versera à la Caisse une somme égale.

De grands concerts, où se font entendre les meilleurs artistes des théâtres de Lyon, des représentations cinématographe, de Guignol, des tombolas, bref, tout est arrangé pour avoir un chiffre énorme de recettes.

En 1909, ces fêtes de l'Hôtel-de-Ville donnaient en trois jours un bénéfice de 27.038 fr. 85, ce qui, ajouté aux cotisations des membres de la Caisse des Ecoles, aux dons et subventions diverses, donna un total de recettes, pour cette année, de 60.924 francs.

Telle est l'organisation financière de l'Œuvre des enfants à la montagne de la ville de Lyon. Mais comme malgré l'importance des recettes, on ne peut amener à la montagne tous les enfants qui en font la demande, il est nécessaire de faire un choix, et c'est ici qu'intervient le rôle du médecin. Pour l'étude de cette question, j'emprunte beaucoup à la récente brochure du docteur Mayet sur cette question (1).

Tout d'abord, disons que l'« Œuvre des Enfants à la Montagne » de la ville de Lyon est absolument neutre au sens le plus absolu du mot. Les enfants sont recrutés parmi les élèves des écoles laïques de Lyon, puisque c'est une œuvre municipale, mais tout autre enfant peut jouir des bienfaits de cette œuvre, à condition naturellement de dédommager intégralement la Caisse des Ecoles des dépenses faites pour lui.

Les enfants, pour être envoyés à la montagne, doivent

(1) Dr Mayet, le Rôle du médecin dans une Œuvre de colonies scolaires de vacances. Paris, 1910. A. Poinat, éditeur.

justifier de deux admissions, l'une administrative, l'autre médicale.

Dès la rentrée des classes, les directrices et les directeurs des écoles reçoivent des feuilles d'adhésion. On leur demande quels sont les enfants désirant être inscrits pour la montagne et la feuille est remplie et signée par les parents.

Ne peuvent être inscrits que les enfants âgés de plus de 6 ans et de moins de 13 ans au moment du départ.

Les parents versent un franc de droit d'inscription, qui reste acquis à l'Œuvre, et, de plus, s'engagent à verser dans la mesure du possible le plus qu'ils pourront à la Caisse des Ecoles.

Grâce à la création du carnet du Sou à la Montagne, la Caisse a su trouver un moyen ingénieux pour faire verser aux parents des sommes assez importantes, qu'ils ne pourraient peut-être pas verser en une seule fois et qui ne les gênent en rien. Les instituteurs reçoivent un carnet de timbres d'épargne de la valeur de 0 fr. 10 l'un, et les parents versent aux instituteurs cette modique somme, en échange d'un timbre, qu'ils collent sur un carnet spécial, ce qui fait qu'à la fin de l'année on voit facilement ce qu'ils ont versé. Il est bien entendu que ces sommes sont remboursées aux parents si l'enfant n'est pas pris à la montagne. Les inscriptions sont closes au 25 novembre.

C'est dans le mois de juin ou de juillet que se font les visites médicales et c'est le point important de l'Œuvre.

Le docteur Mayet, dont l'autorité est grande en cette matière, avoue lui-même que « le rôle du médecin, dont la collaboration est sollicitée par les philanthropes qui se dévouent pour assurer l'existence et le bon fonctionnement d'une œuvre de colonie scolaire de vacances, apparaît extrêmement complexe ».

Comme le nombre des enfants inscrits est de beaucoup supérieur à celui des places dont la Caisse des Ecoles dispose, il faut faire une sélection et ne choisir que des enfants qui profiteront dans la plus large mesure des bienfaits du climat ardéchois.

Aussi doit-on éliminer d'emblée certains enfants. Ce seront d'abord, comme le dit si bien le docteur Mayet, tous ces robustes gaillards, pour qui le séjour à la montagne ne serait qu'un luxe ou qu'une partie de plaisir. Ils doivent céder la place à d'autres, qui en tireront meilleur profit.

Puis, comme l'Œuvre n'est pas une Œuvre de convalescence, on devra rayer tous ceux qui relèvent de maladies infectieuses et qui, portant encore pendant longtemps des bacilles, ne pourraient qu'être des occasions d'épidémies. Donc, pas d'enfants venant d'être atteints soit de scarlatine, soit de rougeole, soit de fièvre typhoïde.

D'autres qui, atteints de lésions cardiaques non compensées, trouveraient dans les exercices violents accomplis pendant le séjour à la montagne, un risque d'aggraver leur état, doivent être rejetés de la liste d'inscription. Ils ne pourraient être que source d'ennuis pour les organisateurs.

Il en est de même pour les épileptiques, les dégénérés, les anormaux, triste conséquence d'une hérédité alcoolique ou spécifique unie à la misère.

Une grande question qui se pose est celle de savoir si les enfants tuberculeux doivent être éloignés des colonies de vacances. Certes, nous croyons qu'il ne faut pas trop s'émouvoir si quelques enfants manifestement tuberculeux parviennent à se dérober à la visite médicale et sont envoyés à la montagne. Cependant, et nous en avons fait

l'expérience, il est préférable de ne pas admettre le porteur des bacilles de Koch.

Tout d'abord, ce n'est pas en 40 jours que leurs lésions s'atténueront ; de plus, outre le danger de la contagion, toujours redoutable, nous croyons que l'air très vif, les matinées et soirées très fraîches de la montagne sont plutôt contre-indiquées à ces enfants, qui n'ont pas le temps de s'habituer à ce climat, et qui, malgré tous les soins des nourriciers, risquent de commettre des imprudences dont les suites peuvent être fatales.

Tout ceci est dans l'intérêt de l'enfant ; mais il faut aussi considérer l'intérêt de la Caisse des Ecoles et celui des fermiers ; aussi, il est encore deux catégories d'enfants qu'on doit exclure, parce qu'ils ne peuvent que nuire au bon fonctionnement de l'Œuvre. Que de fois, pendant les trois années où nous nous chargeâmes, avec mon ami M. Genin, de la surveillance des enfants à la montagne, que de fois avons-nous vu le fermier venir nous trouver et nous dire en son langage pittoresque : « Mes bons messieurs, je suis très attaché à votre œuvre, mais je ne puis plus garder tel enfant ; il pisse au lit chaque nuit et ma paillasse sera pourrie à la fin du séjour » ; ou encore : « Je n'ose pas peigner cette petite ; elle est pleine de poux et nous en donne à tous. »

Certes, pour le pisseur au lit, on indemnise les nourriciers, mais cependant, il vaut mieux, nous le croyons, dans la mesure du possible, éliminer ces pisseurs : la Caisse des Ecoles ne doit pas employer son argent à acheter des paillasses.

Quant à la question des poux chez les garçons, la solution est vite trouvée : un coup de tondeuse, un savonnage et les voilà débarrassés ; pour les filles, la question est plus embarrassante. Aussi approuvons-nous la Caisse des

Ecoles de Lyon d'envoyer aux parents une circulaire où nous trouvons ces lignes : « Tout enfant ayant des poux sera renvoyé et les parents nettoieront la chevelure ». L'enfant examiné quelques jours après et qui n'aura pas une chevelure absolument propre sera rayé des listes du départ, à moins que les parents n'autorisent par écrit les nourriciers à couper les chevelures infectées (1).

Ainsi, resteront seuls en ligne les enfants pour lesquels on sera sûr du bon résultat à obtenir. Ce seront les chétifs, les malingres, les anémiés, dont les poumons n'ont jamais respiré que l'air vicié des logements pauvres des grandes villes et qui, cependant, n'ont aucune tare les prédestinant à une existence toujours maladive. Et dans ce choix, ce ne sera pas une vague sensiblerie qui guidera le médecin ; les enfants seront désignés d'après les principes indiqués par le docteur Mayet dans « Le rôle du médecin dans une œuvre de colonies scolaires de vacances » :

« *Le grand air aux non-malades, mais au plus chétifs et aux plus faibles parmi les plus misérables, les plus entassés, à la ville, dans un logement exigu et surpeuplé.*

» Il faut avant tout protéger, défendre, fortifier l'*enfant sain,* bien plutôt que l'enfant malade, taré, anormal. Mais notre sentimentalité morbide en ce XX^e^ siècle est ainsi faite qu'on dépensera dix mille francs pour faire vivre un idiot, à peine capable après vingt ans d'efforts, de manger seul sa nourriture et qu'on refusera les quelques francs nécessaires pour sortir de l'enlisement morbide un enfant pauvre. Les Spartiates, en supprimant les dégénérés,

(1) Les poux seront détruits de la façon suivante : enduire les cheveux de vaseline, puis, loin de toute flamme et quelques heures après, laver la tête avec du xylol, de la benzine ou du pétrole.

étaient dans le vrai. Actuellement, tout l'effort social devrait tendre à sauver l'enfant sain : *Les œuvres de colonies scolaires de vacances n'ont pas à s'occuper des enfants malades.*

Commment s'appliquent ces Principes

Pour examiner tous ces enfants et pour faire cette sélection, la Caisse des Ecoles adresse un appel bénévole aux médecins de Lyon amis de l'Œuvre, qui se font un devoir de consacrer quelques heures pour ausculter et visiter ce grand nombre d'inscrits.

Vers la fin du mois de juin, c'est-à-dire un mois à peine avant le départ, les enfants sont convoqués à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, où ils sont visités par les médecins qui ont bien voulu accepter ce rôle.

Nous nous faisons un plaisir de citer ici MM. les professeurs Lépine et Weil, MM. les docteurs Austin, Beutter, Casella, Challaye, Chazal, Coste-Labaume, Fieux, Goujon, Horand, Jambon, Mayet, Moutet, Pehu, Revol, Sarvonat, Stourm, Schmidt, Thévenot, Trufinet, Vigne, Veigert qui donnent leur temps sans compter pour cet examen.

Fiche Médicale

Cet examen médical a un rôle double :

1° L'examen médical et, par suite, la fiche qui la résume, sont le principal moyen de sélection des enfants, candidats à la cure de montagne. C'est d'après lui que se fixe le choix des administrateurs, parmi les enfants inscrits pour colonies de vacances ; c'est la fiche qui donne toute indication pour la fixation de leur résidence ;

2° Aussi complète que possible, la fiche médicale devra mettre en lumière les résultats obtenus au point de vue du développement de l'organisme, santé des enfants ; elle devra aussi pouvoir servir à toute recherche médicale, statistique, scientifique.

Elle sera uniforme pour toutes les œuvres et pratique. En effet, une fiche trop complète nécessiterait un temps beaucoup plus grand que celui dont on peut disposer pour examiner des centaines d'enfants.

La thèse du docteur Bories, de Lyon (1905-1906), nous indique des projets de fiches, qui exigeraient au minimum demi-heure d'examen pour un médecin exercé, car elles comportent : analyse d'urine, pression sanguine, numération des globules, radiographie, etc.

Le docteur Lucien Mayet, se soumettant aux conditions précédemment établies, a donné un modèle de fiches, actuellement employé à l'« Œuvre municipale lyonnaise des enfants à la montagne », et qui, d'après nous, est celle qui se conforme le plus strictement aux exigences du nombre des enfants à examiner. Voici comment elle se compose :

Rose pour les filles et verte pour les garçons, la fiche mesure 16 cm. sur 24 cm. 1/2.

Le verso est réservé aux renseignements administratifs fournis par les familles des enfants et par les enquêtes faites, etc.

Le recto comprend :

1° La partie administrative donne les nom et prénoms de l'enfant, le lieu et date de naissance, les noms et profession, adresse des parents ;

2° La partie médicale proprement dite.

La figure ci-contre indique la disposition de ces fiches.

EXAMEN MEDICAL

Il est recommandé à MM. les Docteurs chargés de la visite médicale, de n'exprimer *verbalement* au une appréciation sur l'état des enfants soumis à leur examen, ni sur les infirmités ou maladies qu'ils pourraient présenter.

Les renseignements inscrits sur la fiche médicale **obligent au secret professionnel** les personnes en ayant connaissance d'une façon quelconque.

SIGNALEMENT ANTHROPOMÉTRIQUE :

(Ces renseignements sont facultatifs).

AGE .....

TAILLE (en centimètres) .....

POIDS (en kilogrammes) .....

CIRCONFÉRENCE THORACIQUE (mesurée un peu en dessous des mamelons et au niveau de l'angle de l'omoplate).

en expiration forcée. .....

en inspiration forcée. .....

COEFFICIENT DE ROBUSTICITÉ .....

Taille — (Poids + Périmètre thoracique)

$$\text{P. th.} = \frac{\text{C. insp.} + \text{C exp.}}{2}$$

Au-dessous de 40, constitution d'autant plus forte que le chiffre est plus faible.

Au-dessus de 40, constitution d'autant plus faible que le chiffre est plus élevé.

POUX — MALPROPRETÉ : .....

.....

INFIRMITÉS OU MALADIES :

.....

.....

.....

.....

Indiquer notamment, le cas échéant et dans la mesure du possible les vices de conformation ; l'état pathologique des yeux, des oreilles, du nez, du pharynx, des dents ; l'existence de ganglions, de végétations adénoïdes, etc.

Les enfants manifestement tuberculeux, épileptiques, cardiaques, etc., ceux atteints d'incontinence nocturne d'urine ou d'affections contagieuses, doivent être *exclus* des colonies des vacances. L'indiquer ci dessous en attribuant à ces enfants le coefficient O.

Proposition de M. le Dr ..... pour l'envoi de l'enfant à la mer. Pour les renseignements à l'appui de cette propositions, voir dossier spécial n° ..... .

.....

Les renseignements concernant l'état mental de l'enfant ainsi que sa moralité, etc., reçus *confidentiellement*, sont :

Excellents — Favorables — Mauvais — Rendent l'envoi impossible (Enfant anormal).

Biffer par un trait de couleur l'annotation attribuée.

Soins spéciaux (Lieu de séjour, habitation, parents nourriciers, nourriture, etc.) :

.....

.....

Annotations diverses et remarquables médicales faites lors d'un précédent séjour, etc. :

.....

En résumé, au point de vue médical, l'envoi aux colonies de vacances est :

Montagne : **TRÈS UTILE, 3 — UTILE, 2 — PEU OU PAS UTILE, 1 — IMPOSSIBLE, 0**

Biffer par un trait au crayon de couleur le chiffre attribué.

Mer : Résumer le dossier spécial n° ..... par un coefficient compris entre 1 et 20 : .....

LE MÉDECIN,

Dès l'entête, une indication est donnée aux médecins. Il est recommandé à MM. les docteurs chargés de la visite médicale de n'exprimer verbalement aucune appréciation sur l'état des enfants soumis à leur examen, ni sur les infirmités ou maladies qu'ils pourraient présenter.

C'est le secret professionnel.

En effet, toute appréciation, même motivée, mal entendue et surtout mal interprétée pourrait nuire aux enfants ou à leur famille.

Les personnes chargées du maniement des fiches sont tenues au secret. Si ces personnes n'étaient pas absolument sûres, la fiche médicale et la fiche administrative sont facilement séparables.

Vient ensuite le signalement anthropométrique.

Age : calculé d'après la fiche administrative.

Poids : la pesée aura lieu avec les mêmes vêtements et à la même heure de la journée.

Taille : mesurée à la toise, pieds nus.

Circonférence thoracique : point de repère fixe pour le même enfant, le mamelon ; instrument, un ruban métrique.

On obtient la circonférence thoracique moyenne en mesurant en inspiration forcée, puis en expiration forcée ; la moyenne arithmétique des nombres obtenus donne la circonférence cherchée.

La taille, le poids et la circonférence thoracique connus, on a les éléments nécessaires pour calculer le coefficient de robusticité.

Nous nous rallierons comme formule à celle du docteur Pignet :

Taille − (poids + périmètre thoracique) = C. R., ou en-

core à celle du docteur Lucien Mayet, qui l'a modifiée ainsi :

$$\text{Taille} - \text{poids} + \frac{\text{Circ. Th. exp.} + \text{Circ. Th. insp.}}{2} = \text{C. R.}$$

Après de nombreuses observations, le docteur L. Mayet est arrivé aux conclusions suivantes (1) :

1° Chez les enfants de 7 à 13 ans, le coefficient de robusticité moyen est de 40-41 ; un peu plus faible chez les garçons (37-44) ; un peu plus élevé chez les filles (40-45).

Au-dessus de cette moyenne, constitution d'autant plus mauvaise que le chiffre obtenu est plus élevé.

Au-dessous, constitution d'autant meilleure que le chiffre obtenu est plus faible.

2° Le coefficient de robusticité peut rendre de réels services aux administrateurs et aux médecins des œuvres de colonies de vacances pour le choix des enfants à envoyer au grand air.

Telle sera la première partie de la fiche médicale, servant surtout au médecin et lui permettant des recherches statistiques, médicales ou autres.

La seconde partie est réservée aux remarques inspirées au médecin par l'état de l'enfant, quant aux soins spéciaux qu'il nécessite (lieu de séjour, habitation, parents nourriciers, nourriture, etc.) et à celles faites au cours des précédents séjours. De l'inscription sur la fiche de ces dernières remarques, il est clair que l'enfant tirera tout bénéfice.

La fiche se termine enfin par le jugement médical, ex-

---

(1) Dr L. Mayet. — Coefficient de robusticité chez les enfants de sept à treize ans. *Loco cit.*

primé par une notation en chiffres : 3, 2, 1, 0 : 3, envoi très utile ; 2, utile ; peu, ou pas utile, 1 ; impossible, 0.

Ainsi comprise, cette fiche a donné toutes les satisfactions qu'on était en droit d'en attendre. Les administrateurs y ont puisé tous les renseignements nécessaires au choix des enfants ; les médecins ont pu, d'après elle, étudier, résultats en mains, l'influence des colonies de vacances sur le développement de l'organisme et de la santé des enfants. Elle permet, en outre, des examens rapides, puisqu'il n'a pas fallu, en 1905, plus de trois minutes d'examen, aux médecins qui avaient prêté leur concours à l'*œuvre municipale lyonnaise des enfants à la Montagne ;* il est vrai que les enfants étaient pesés et mesurés avant l'arrivée du médecin.

Ainsi fut résolu le problème qui se posait d'une fiche donnant les renseignements indispensables pour l'envoi des enfants, loin de l'atmosphère empesté des grandes villes, fiche complète, autant que possible, mais dont une des grandes qualités est d'être simple et pratique.

Leur séjour écoulé, les résultats obtenus pour chaque enfant sont rigoureusement consignés dans un passage de la fiche réservé à cet effet. Les mêmes enfants, faisant l'année suivante des demandes d'admission, leur précédente fiche sera soigneusement revue et cet examen pèsera d'un grand poids sur la décision des médecins et administrateurs.

Voici donc les enfants acceptés par la commission médicale. Les parents sont alors prévenus que leurs enfants seront envoyés à la montagne et invités à venir à l'hôtel-de-ville pour apporter le trousseau qu'ils sont obligés de leur fournir. Voici quels sont les objets exigés par la caisse des écoles :

Filles :

Deux paires de bas de rechange ;
Deux pantalons ;
Trois mouchoirs ;
Un tricot de coton ou de laine ;
Un fichu ou collet ;
Une robe et deux tabliers ;
Une paire de sabots ou galoches ;
Une paire de souliers de rechange ;
Un peigne ;
Une serviette de toilette ;
Un savon.

Garçons :

Deux paires de chaussettes ou bas de rechange ;
Deux chemises ;
Trois mouchoirs ;
Un vêtement de coutil ou de velours ;
Un tablier ;
Un tricot de coton ou de laine ;
Une paire de sabots ou galoches ;
Une paire de souliers de rechange ;
Un béret ou chapeau ;
Une serviette de toilette ;
Un savon ;
Une brosse à cheveux.

Tous ces objets ne doivent pas être trop usagés ; ils seront contenus dans un sac, sur lequel sera cousu un carré d'étoffe, portant en grosses lettres les nom, prénoms et adresse de l'enfant.

Ces trousseaux sont visités par les dames patronnesses de l'œuvre. Ceux qui ne sont pas complets sont impitoyablement refusés, à moins que la famille ne soit trop indigente, auquel cas, ils sont complétés par les soins de l'œuvre.

Tout est prêt maintenant pour le départ.

Nous venons d'étudier tous les préparatifs qui se font à Lyon, mais pendant toute l'année il a fallu préparer l'organisation dans les pays ou vont être dirigés les enfants.

Il faut pour cela s'assurer de deux choses, afin que les enfants puissent profiter de leur séjour : les fermiers seront suffisamment aisés pour les loger et les nourrir, selon les règles de l'hygiène imposée par la caisse des écoles, et puis encore, ils seront d'une honorabilité morale telle qu'on puisse leur confier sans crainte de jeunes enfants des deux sexes, et ce n'est pas là une petite charge. Ce seront encore ici les instituteurs de l'Ardèche qui fourniront les renseignements précieux concernant les placements. Ce sont eux qui, dès le commencement de l'année, reçoivent les demandes des fermiers désireux de garder des petits Lyonnais, durant quarante jours.

Ce sont eux qui examinent les moyens d'existence et la valeur morale de ceux qui se font inscrire, car, ici encore, il est beaucoup d'appelés et peu d'élus ; nous nous faisons un plaisir de dire, pour l'avoir souvent vu, que les paysans de l'Ardèche ont presque tous une grande joie de se voir confier des enfants.

Mais comme la santé de ces derniers doit être la grande loi qui régira ce choix des fermiers, la caisse des écoles impose certaines conditions.

C'est un perfectionnement de l'œuvre de tendre à ne confier à chaque fermier que deux ou quatre enfants au maximum. Ce choix pair est tout d'abord commode, puis-

qu'il n'impose pas un grand nombre de lits pour faire coucher les enfants, puisqu'on les couche deux par deux, à condition qu'ils soient du même sexe. De plus, ce maximum de quatre enfants dans une ferme, fait qu'il y a toutes les chances pour que ces enfants soient bien soignés, sans qu'ils courent le risque, soit de languir, parce que pas assez, soit de se laisser entraîner à commettre des actes désagréables, parce que trop nombreux.

Donc, on exige tout d'abord un grand lit pour deux enfants, lits placés dans une grande chambre, suffisamment aérée, située, soit au premier, soit au rez-de-chaussée, mais jamais dans une cave.

La question de nourriture est très importante.

Nous avons affaire à des enfants de la ville, dont les parents sont des ouvriers, qui n'ont pas le temps de faire une cuisine soignée et qui, pour la plupart, se nourrissent de viandes de charcuterie ou de mets achetés tout prêts, ce qui, par conséquent, laisse à désirer au point de vue sanitaire. Aussi demandons-nous aux nourriciers de donner à ceux qui leurs sont confiés, beaucoup de lait, au moins trois grands bols par jour, des soupes, des laitages et surtout, peu ou même pas de vin.

Quoique nous ne voulions pas tomber dans l'excès où veulent nous mener ceux qui prêchent le régime exclusivement végétarien, nous croyons que pour nos enfants à la montagne ce régime-là sera le meilleur. Et pour que l'on puisse leur donner du lait en quantité suffisante, sans pour cela gêner le fermier, nous pensons qu'il est utile de recommander aux instituteurs de ne recevoir comme demandes que celles des fermiers qui ont au moins deux vaches pour un enfant. De plus, comme c'est surtout une cure d'air que vont faire les enfants à la montagne, les parents

nourriciers s'engagent à surveiller les enfants pour l'accomplissement de leur toilette.

Ils doivent veiller sur eux et les empêcher d'aller courir dans les bois ou au bord des ruisseaux.

Ils ne doivent pas les forcer à travailler.

Certes, nous admettons et nous conseillons même aux enfants de se rendre utile, mais on ne saurait tolérer qu'on les oblige à les faire travailler contre leur gré.

Enfin, les fermiers, dès que l'un de leurs pupilles est indisposé, doivent avertir immédiatement l'instituteur dont ils dépendent, qui, lui-même, fait venir le médecin s'il le juge nécessaire.

Telles sont les obligations d'hygiène et de surveillance auxquelles s'engagent les paysans qui désirent se charger d'un ou plusieurs enfants.

En paiement de tous ces soins, la Caisse des écoles leur donne 0 fr. 60 par jour et par enfant.

Une fois tous ces préparatifs faits, tous les enfants inscrits, convenablement placés dans les fermes des villages de Vernoux, de Châteauneuf-de-Vernoux, La Justice, Alboussière, Champis, St-Julien-le-Roux, St-Maurice-sous-Chalencon, Chalencon, Lafaurie, Fontbonne, St-Jean-de-Chambre, St-Apolinaire-de-Rias, Roissac, Lamastre et Lapras ; la caisse des écoles n'a plus qu'à organiser le départ.

La Compagnie du P.-L.-M. veut bien accorder un train spécial, et le jour venu, tous les enfants, munis d'un ruban différent, suivant la commune dans laquelle ils doivent aller, sont conduits par leurs parents à la gare de Perrache, se placent tous autour du fanion aux couleurs de leur ruban et sont placés dans les wagons groupe par groupe.

Des membres de la Caisse des Ecoles, qui se sont offerts

gentiment, sont chargés de les surveiller durant le trajet, il y a même un wagon réservé au service médical. Nous avouons bien humblement que ce wagon nous a surtout servi à dormir ou a admirer le paysage charmant qui se déroule le long de la rive droite du Rhône, et cela parce que les malades faisaient défaut.

Certes, il y a bien quelques enfants qui sont fatigués par le voyage, mais tous les surveillants ont une sacoche médicale comprenant les médicaments usuels pour ces sortes de fatigue, éther, sucre, alcool de menthe, et puis, se disent-ils, il ne faut pas commencer à déranger le docteur.

Nous devons dire, à l'éloge des surveillants, que les seuls accidents qui pourraient survenir pendant le voyage, par le fait d'imprudences commises par les enfants, ne se produisent jamais grâce à leur vigilance.

Et voilà nos enfants rendus dans l'Ardèche et remis a leurs parents nourriciers.

Comment vont-ils se comporter, ces pauvres déshérités qui n'ont jamais quitté leur grande ville de Lyon. Certes, leur esprit, encore jeune, est fort impressionnable, et la beauté des sites et surtout cette douce liberté dont ils vont jouir, va leur rendre supportable la séparation. Aussi sont-ils rares ceux qui sont inconsolables de ne plus voir le papa ou la maman à côté d'eux.

La Caisse des Ecoles, pour surveiller tous ces enfants, diffère un peu de l'organisation du pasteur Comte. Ici, pas de ferme-infirmerie, pas de nombreux surveillants. Seuls deux inspecteurs, l'un chargé du service administratif, l'autre du service médical, vont assumer la lourde responsabilité de veiller à ce que rien ne cloche pendant les 40 jours que vont passer les enfants à la montagne.

Et nous sommes heureux de dire, pour l'avoir expérimenté trois ans durant, que cela suffit. Ce n'est certes pas

un éloge que nous voulons nous donner, mais l'organisation est si bien comprise, que nous n'avons rien ou presque rien à faire. Nous sommes très heureux de dire ici combien nous ont été douces les heures passées à Vernoux en compagnie de nos excellents amis, Mme et M. Genin, inspecteurs des Enfants à la Montagne. Leur éloge n'est plus à faire, surtout près de ceux qui connaissent l'Œuvre Lyonnaise, mais nous tenons à affirmer que grâce à eux beaucoup d'anicroches ont été évitées, qui ne l'auraient pas été sans leur zèle et leur prévoyance.

Ceci dit, quel est le rôle du médecin pendant le séjour à la montagne.

Pour nous, nous croyons qu'il doit être composé de deux parties :

Tout d'abord il devra se pénétrer de cette idée, qu'à la montagne, les enfants ne doivent pas être malades ; aussi, son plus grand souci sera de prêcher l'hygiène dans toutes les fermes où il ira ; ce ne sera qu'accidentellement qu'il jouera son rôle de médecin lorsqu'on le fera appeler.

RÔLE DU MEDECIN A LA MONTAGNE

Voici comment nous comprenions notre rôle. En premier lieu nous laissions reposer les enfants une semaine avant de les voir. Ceci s'explique ; les visites faites trop tôt, c'est s'exposer à recevoir des doléances, des plaintes mal fondées. Tel, habitué à dormir avec de la lumière, se plaint d'être dans l'obscurité, tel autre voudrait bien qu'on lui donne un peu plus de viande ou un peu de vin aux repas, et c'est là une conséquence d'une brusque transplantation d'un milieu dans un autre. Combien sont venus s'épancher dans l'âme paternelle de mon ami Genin et demander à retourner immédiatement à Lyon ; quelques bonnes paroles ou au besoin une verte semonce, et les enfants s'en retournaient chez eux contents ou à peu près, ne demandant au bout de quelque temps qu'à prolonger leur séjour.

Ce délai passé, nous convoquions tous les enfants d'une même section à se rendre, à date fixée, à la maison d'école que dirigeait l'instituteur qui les avait placés, et nous les examinions un par un. Nous lisons dans la thèse du docteur Burnand (1) qu'à l'Œuvre Stéphanoise, les médecins, dans ces tournées de visite, faisaient déshabiller les enfants, les auscultaient, les percutaient et notaient le péri-

(1) Dr Burnand. — Œuvre stéphanoise des Enfants à la Montagne, Montpellier 1905.

mètre thoracique, l'état des poumons, du cœur, des yeux, ainsi que l'état général. Nous ne sommes pas partisans de cet examen trop complet pour pouvoir être suffisamment approfondi ; nous avouons d'ailleurs que nous n'en aurions pas eu le temps, et que tout notre séjour aurait été occupé l'année dernière à ausculter les 1.100 enfants de Lyon, envoyés à la montagne.

Tous les enfants se présentaient individuellement, et, en l'absence de leurs nourriciers, soit à Mme ou M. Genin, soit à nous ; nous les interrogions sur leur état général, sur leur nourriture, leur chambre, les soins que leur donnaient les fermiers ; nous leur demandions s'ils n'avaient pas quelque plainte à formuler, auquel cas nous faisions une enquête, et nous enregistrions les diverses observations recueillies. Ces notes prises ainsi que celles recueillies dans les visites des fermes, nous servent à apprécier la valeur de la ferme comme placement à renouveler.

Nous pensons que cela doit suffire. En effet, à quoi bon examiner à fond un enfant qui vient d'être ausculté, percuté, palpé à fond, par des docteurs de Lyon ? Pensons-nous en un laps de temps peut-être moindre que celui dont disposent ces praticiens éprouvés, découvrir des lésions suspectes et qui auraient dû faire refuser l'envoi de l'enfant ? Nous ne le croyons pas. En règle générale, un enfant qui est très content se porte bien, on voit à sa mine s'il profite du séjour à la montagne ou s'il en souffre, en tous cas, en trois ans que nous avons inspecté ces enfants, nous n'avons eu aucun cas qui puisse nous donner du souci ; aussi pensons-nous que notre méthode est largement suffisante.

Après avoir fait cette revue générale, nous avertissons l'instituteur de vouloir bien se tenir à notre disposition

tel ou tel jour, afin de nous faire visiter le plus de fermes possible.

Le jour venu, nous nous rendons au lieu indiqué, tâchons de voir le plus d'enfants possibles et les interrogeons à nouveau.

Ils nous montrent leur chambre et nous demandons aux nourriciers comment les enfants placés chez eux se comportent.

Si nous constatons quelque défaut, soit dans l'installation qu'ils ont faite pour loger les Lyonnais, soit dans la manière de les soigner ou de les nourrir, reproche leur en est fait de suite, et nous leur enjoignons ordre d'y remédier.

Nous nous empressons d'ajouter que c'est chose plutôt rare.

C'est donc surtout un rôle d'hygiéniste que jouera le médecin des enfants : conseiller la propreté, l'aération des chambres, la bonne tenue des enfants, la nourriture abondante et composée surtout de lait et de soupes ; voilà pour les nourriciers. Aux enfants, nous ordonnons d'être obéissants, respectueux, de ne pas trop s'écarter de la ferme et d'être reconnaissants du bien qu'on leur fait.

C'est rarement que le médecin a l'occasion de voir un enfant vraiment malade, les fermiers prévenant d'abord l'instituteur qui, dépositaire d'une sacoche médicale et d'une notice pour la manière de s'en servir, sait donner du bismuth à un diarrhéique ou panser une légère plaie.

Il peut paraître extraordinaire que sur ce nombre élevé d'enfants qui changent si rapidement de milieu, de nourriture, on ne trouve presque pas de malades. A la ville, ils paieraient un lourd tribut à toutes les maladies contagieuses dont la recrudescence se fait surtout sentir en été. Combien d'entre eux ne se verraient-ils pas atteints d'en-

térites, de fièvre typhoïde, de scarlatine, rougeole, variole, oreillons ? A la montagne, ces maux-là sont presque inconnus chez nos enfants, et nous pouvons dire qu'en trois ans nous n'avons eu qu'un seul cas de rougeole.

C'était en 1909, nous envoyâmes de suite l'enfant à l'hôpital de Vernoux, et quinze jours plus tard il sortait guéri, languissant d'aller reprendre ses courses dans la campagne.

Et cependant, il est encore des enfants qui n'ont dans leur trousseau que des vêtements de toile et qui, semble-t-il, devraient facilement s'enrhumer. Quoique nous ne voulions pas nier la présence de ces rhumes, nous devons affirmer qu'ils n'ont aucun caractère de gravité ; un peu de toux, quelques maux de gorge insuffisants pour prononcer le mot d'angine, parfois de la diarrhée, survenant du fait que les enfants voient pas mal de fruits et les mangent même tout verts, voilà à peu près tout le bilan des maladies que nous avons eu à constater.

Autrement graves et sérieux sont les accidents. Nous nous demandons souvent comment il est possible de transporter 1.100 enfants par an dans un pays de montagne dont ils ne connaissent pas les dangers, sans leur faire courir de risques. Et cependant, nous sommes heureux de l'avouer, nous n'avons eu qu'une moyenne de deux accidents par an : en 1908, deux fractures du coude ; en 1909, encore deux fractures du coude et une luxation du poignet ; en 1910, une fracture du coude et une luxation du coude.

La moyenne est donc des plus réduites, et certes, le chiffre de ces accidents serait plus élevé si les enfants restaient à Lyon et rôdaient dans les rues.

En 1907, la Caisse des Ecoles avait adopté l'idée d'instituer à Vernoux une infirmerie spéciale, et notre prédé-

cesseur, le docteur Chazal, s'était vu adjoindre une infirmière, Mlle Morel.

En 1908, cette idée ne fut pas reprise, et à juste raison, elle occasionnait trop de frais pour si peu de malades et puis il vaut mieux, si un enfant vient à être sérieusement malade ou grièvement blessé, l'envoyer immédiatement à Lyon, si c'est possible. Si l'état du malade ne permet pas le déplacement, puisqu'il existe un hôpital à Vernoux, il nous paraît plus logique d'y conduire ce malade.

Tel est, à notre avis, le devoir du médecin pendant le séjour à la montagne.

Ainsi compris, les 40 jours passent vite, sans ennui, et c'est même avec un peu de tristesse que l'on quitte ce beau climat ardéchois, à l'air si pur et si nourrissant.

Aussi, comprenons-nous les changements opérés dans ces organismes si délicats que nous avons pris à Lyon et que nous ramenons transformés, chargés d'une provision de vie nouvelle, et qui leur permettra de passer bien souvent à côté de la maladie sans se laisser contaminer par elle.

Nous en aurons fini avec l'organisation de l'Œuvre des Enfants à la Montagne de la Caisse des Ecoles de la ville de Lyon, en disant que le retour s'effectue avec les mêmes précautions que le départ, c'est-à-dire avec le minimum de risques d'accidents.

RESULTATS

Il est nécessaire de proclamer bien haut les résultats pour tâcher de convaincre certains sceptiques ou routiniers qui pensent que le seul bénéfice que retirent les enfants, est de s'être amusés pendant 40 jours.

Nous avons dit que les enfants revenaient transformés par leur cure, et il n'est besoin pour cela que de les regarder au départ et à l'arrivée. Ce ne sont plus des figures pâles, anémiés, des minois déjà chiffonnés par la misère, des corps déjà voûtés et d'une maigreur désespérante, que nous voyons après 40 jours, ce sont, pour la plupart, des visages joyeux, frais, resplendissant de santé, aux joues roses, des corps qui se sont développés sous le coup de fouet que vient de leur donner l'air vif des montagnes.

Durant les premières années, on pesait les enfants au retour, avec autant de soin qu'à l'aller. Actuellement, la Caisse des Ecoles prenant toujours ses pupilles dans les mêmes conditions, les envoyant dans les mêmes centres, n'a plus besoin de ces comparaisons pour reconnaître l'excellence de son œuvre.

Voici, pour citer quelques exemples, le tableau de différence de poids pour l'année 1903 :

Enfants pesés	Poids au départ	Poids au retour	Différence en plus	Moyenne d'augmentation
492 garçons .	12.889 k. 7	13.987 k. 1	1.087 k. 4	2 k. 210
307 filles . .	8.020 k. 0	8.765 k. 6	745 k. 6	3 k. 428
799 enfants .	20.919 k. 7	22.752 k. 7	1.833 k. 0	2 k. 294

En 1905, l'augmentation fut plus grande et donna une moyenne de 3 k. 100, pour les filles, et 2 k. 460 pour les garçons.

L'augmentation est plus forte pour les filles probablement parce qu'elles sont plus surveillées et qu'elles font moins d'exercice.

Et ce n'est pas surtout cette augmentation qu'il faut considérer, c'est la régénération de tous les tissus de l'organisme, qui est importante à remarquer.

Les autres œuvres similaires observent aussi cette augmentation de poids.

Dans la thèse du docteur Burnand, nous voyons que pour l'Œuvre Stéphanoise elle est de 2 k. 1, et pour l'Œuvre Toulousaine, de 1 k. 40. On voit que cet accroissement est considérable, si l'on admet, avec Gilbert, que l'accroissement normal d'un enfant de :

8 à 11 ans 1/2 est de 400 gr. pour 2 mois
12 à 13 ans — 700 gr. —

Il est vrai que d'après les recherches de Mallig Hausen, faites sur les enfants d'un pensionnat suédois, l'accroissement maximum pour un enfant se fait d'août à décembre.

Nous n'avons pas pour l'œuvre lyonnaise de données certaines sur l'augmentation du périmètre thoracique, cependant nous pensons qu'elle doit être à peu près égale à celle obtenue pour l'œuvre Stéphanoise, et qui donne d'après les résultats publiés par le docteur Burnand, un gain de un centimètre 23.

Nous avons dit qu'en plus de ces résultats immédiats, il y avait des résultats lointains :

C'est surtout l'impulsion vigoureuse donnée à la nutrition des enfants ; c'est l'amélioration générale consistant en une poitrine plus large, en des poumons plus am-

ples, dilatés d'air vif, en des muscles plus durs, en un sang plus riche, amélioration qui est durable.

Grâce à elle, les enfants supporteront plus facilement l'hiver et son triste cortège ; grâce à ces réserves accumulées, ils auront une capacité accrue de résistance aux anémies urbaines, aux infections en général, à l'infection tuberculeuse en particulier.

Mais il y a en plus de ces résultats médicaux, des résultats sociaux et moraux.

Non seulement les enfants, mais encore certains nourriciers ont pris par le moyen des œuvres des colonies de vacances, des leçons d'hygiène et de propreté ; ils ont appris que l'eau ne tue point, qu'il n'est point besoin pour bien se porter de prendre un petit verre d'eau-de-vie à jeun chaque matin. Ils savent maintenant que le soleil et le grand air sont les meilleurs tueurs de microbes ; ils ont été propres et sobres un certain temps, et il est fort probable qu'ils le resteront.

Et puis, c'est un peu une œuvre de décentralisation qui se fait par ce moyen. A notre époque, où les paysans abandonnent la terre pour gagner la grande ville, où cette terre meurt faute de bras pour la cultiver, nous sommes heureux de la faire connaître, nous somme fiers d'initier de jeunes esprits à la beauté des montagnes, à cette majesté du soleil couchant qui disparaît derrière un rideau de sapins.

CONCLUSIONS

L'œuvre que nous venons d'étudier, nous paraît bien comprise et à peu près irréprochable.

Cependant, nous nous permettrons de faire quelques observations que nous avons déjà formulées dans nos rapports annuels à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lyon.

Nous avons conseillé avec notre collaborateur et ami Genin de réunir le plus possible les enfants autour de Vernoux. Ainsi, les enfants sont soumis à une surveillance plus complète et plus fréquente de la part du médecin et des inspecteurs qui résident à Vernoux pendant les 40 jours de cure.

Nous trouvons, en outre, que la limite d'âge doit être réduite. Au lieu de choisir les enfants âgés de six ans au moins et de treize ans au plus, il vaudrait mieux imposer un minimum de sept ans et un maximum de douze. En effet, l'enfant de six ans est trop jeune pour être enlevé brusquement à sa famille ; alors même qu'il se trouve avec des frères ou des sœurs plus âgés, il languit toujours plus ou moins, et il devient pour le nourricier presque un embarras, ne sachant rien faire, ni se laver, ni s'habiller. A treize ans, au contraire, certains enfants de la grande ville sont d'une précocité remarquable et leur espièglerie ou peut-être de mauvaises habitudes déjà contractées ne peuvent que devenir une source d'embarras ou d'ennuis.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette Ecole, de mes chers condisciples, et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Etre suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ! Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque !

Vu et permis d'imprimer
Montpellier, le 14 janvier 1911.
Le Recteur.
Ant. BENOIST.

Vu et approuvé
Montpellier, le 14 janvier 1911.
Le Doyen,
MAIRET.